

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 juin 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

« La pénurie de personnel qualifié qui touche le secteur de la santé et des soins figure parmi les défis majeurs auxquels le gouvernement se voit confronté dans notre société vieillissante.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- 1. Combien d'aides-soignants et d'aides-soignantes sont actuellement en activité au Luxembourg (prière de bien vouloir ventiler par branche - hôpitaux, soins aux personnes âgées, soins ambulatoires) ?*
- 2. Combien de personnes suivent actuellement une formation d'aide-soignant et combien de diplômés peut-on attendre d'ici l'an 2030 ?*
- 3. Combien d'aides-soignants prendront plus que probablement leur retraite jusqu'en 2030 ?*
- 4. Combien d'aides-soignant(e)s ont changé de profession au fil des dernières années ?*
- 5. Compte tenu des défis croissants dans le domaine des soins et vu la pénurie persistante de personnel qualifié, est-il prévu de prendre des mesures ciblées pour revaloriser la profession d'aides-soignant(e)s ?*
- 6. Quelles sont les mesures concrètes prévues pour améliorer la qualité et la structure de la formation des aides-soignant(e)s au Luxembourg (contenu de la formation, conditions d'accès, ...) ?*
- 7. Quelles sont les initiatives existantes ou prévues pour soutenir les aides-soignant(e)s déjà en activité par des formations continues et des perfectionnements ciblés ? Ne serait-il pas judicieux de réformer la formation actuelle d'aide-soignant(e) en créant un système de formation continue modulaire permettant aux aides-soignant(e)s déjà actives dans la profession d'acquérir des compétences supplémentaires dans le but d'élargir leurs possibilités d'intervention et de progresser dans leur carrière ?*
- 8. Quelles sont les améliorations prévues par le gouvernement en ce qui concerne les conditions de travail ainsi que les possibilités de promotion et de reconnaissance de cette profession afin de renforcer durablement son attractivité et les perspectives de carrière ?*

9. *Est-il prévu d'introduire une profession intermédiaire entre la carrière de l'aide-soignant(e) et celle de l'infirmier(infirmière) ?*
10. *Quelles sont les questions concrètes qui doivent être résolues avant d'introduire, le cas échéant, une nouvelle profession intermédiaire ?*
11. *Est-ce qu'il a été examiné, au préalable, dans quelle mesure un parcours de formation continue modulaire pourrait octroyer aux aides-soignant(e)s la possibilité d'assumer des compétences et des responsabilités supplémentaires sans devoir créer une profession entièrement nouvelle ?*
12. *Comment le gouvernement peut-il garantir que l'introduction d'un profil professionnel supplémentaire favorise les possibilités de promotion au sein du système existant ?*
13. *Comment le gouvernement peut-il assurer que les personnes et les organisations qui travaillent tous les jours dans le domaine des soins ne sont pas seulement consultées, mais qu'elles sont aussi impliquées de manière active dans les processus de décision ?*
14. *Comment le gouvernement procédera-t-il pour que les réformes répondent aux besoins professionnels réels et aux exigences de la pratique des soins ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Gilles BAUM
Député